

COMITE CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Procès-verbal de la deuxième réunion
Minutes of the second meeting

STATUT - STATUS
APPROUVE - APPROVED

Place Environment Quebec
Centre Innovation
2360 chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Quebec

Date March 20, 9:30 to 12:30 hrs
March 21, 14:00 to 17:30 hrs

Members attending

Mr. Jean Piette, Environment Quebec
Mr. Gilles Coulombe, Environment Quebec
(March 20, only)
Mr. Jacques Giguère, Environment Quebec
Mr. Jean-Claude Dubé, Fisheries and Oceans
Canada (March 21, only)
Mr. Normand Lafrenière, Environment Canada
Mr. Olav H. Loken, Indian and Northern
Affairs (March 20, only)
Mr. Willie Makiuk, Kativik Regional Govern-
ment
Mr. Michael Barrett, Kativik Regional
Government

absent

Mr. Paul Alaku, Kativik Regional Government

Observers Mrs Carole Gagné-Gervais, Kativik Regional
Government

1. Agenda adoption

- 1.1 It is proposed to add at point, 3 : Internal regulations
- 1.2 It is proposed to add to point 8 : Action program for the current year
- 1.3 The agenda is unanimously approved, as amended

2. Review of the minutes of the meeting of January 30 and 31, 1980

- 2.1 Page 2, paragraph 5 , strike out "is supposed to be" and insert "may be composed of"
- 2.2 Page 2, paragraph 8, strike out "and the money will be divided in accordance with the Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature as it has authority over the five committees" and insert "and submit it for approval to the responsible ministers"
- 2.3 Page 3, paragraph 5, change "recommendations" for "provisions"
- 2.4 Page 3 , paragraph 8 , strike out "How can the public be informed about northern projects and the various committees" and insert "How to inform the public on the plan concerning environment protection and the social milieu provided for in the Agreement.

2...

2.5 As amended, the minutes are unanimously approved contingent on the English version of the two resolutions.

3. Appointment of the committee vice-president

3.1 This appointment will probably be made public at the next meeting. The two ministers (Indian Affairs and Environment Canada) responsible must meet to this effect.

3.2 Internal regulations

It was agreed that the committee should approve as soon as possible internal management regulations. Mr. Piette has submitted to the members regulations drawn from those of the James Bay Advisory Committee. Amendments have been proposed to sections 7, 8, 9, 14 and it was agreed to add section 18. These regulations will be amended, translated into English and submitted to members for approval at the next meeting.

4. Management of solid wastes

4.1 A document prepared by the Service de Protection de l'Environnement was submitted and a representative from the service explained its contents. It includes preliminary standards concerning the garbage dumps located in Inuit territory as well as the results of a visit by two urban environmental engineers.

4.2 Since there have already been several studies on this matter, the committee deemed it important that these standards be implemented as soon as possible. It was therefore agreed to send the following resolutions to the Department of Municipal Affairs :

IT IS RESOLVED :

a) That a recommendation be addressed to the Government of Quebec so that it adopts as soon as possible within an amendment to the Regulation relative to the management of solid wastes the new standards proposed by the Department of Environment of Quebec for the disposal of wastes in Northern Quebec and that it decrees the enforcement of the said standards as of September 15, 1980.

b) That a recommendation be addressed to the Government of Quebec so that it provides technical assistance to northern communities to enable them to respect these standards on the date they come into effect.

Proposed by : Jean Piette
Seconded by : Willie Makiuk
Adopted unanimously

4.3 Mr. Olav H. Loken while he approved of this resolution wished it noted that he had reservations because he had not had the opportunity to examine the documentation in advance.

5. Great Whale project - Submission by Hydro-Quebec

5.1 Hydro-Quebec representatives presented a detailed briefing in French on the Great Whale project : studies on environment already done, hydroelectric development options under study, etc...

3...

6. Secretariat (translation)

6.1 Concerning the location of the secretariat, Mr. Jean Piette put forth four possible options :

- a) in the Quebec government offices
- b) in offices rented from private businesses
- c) in the office of the Kativik Regional Government
- d) in the offices of the government of Canada

6.2 The second option was immediately rejected because there were few advantages and that it was the most expensive.

6.3 Among the others, the third one was kept because :

a) This committee, even if it comes under a general structure of environment protection, concerns the territories of Northern Quebec.

b) The committee must act as a privileged and official agent before the governments and municipalities concerning the regulations and other important matters related to protection of the environment and social milieu in Northern Quebec (Act 30, sections 210 and 212).

The municipalities who are in a great need of assistance will communicate much more easily with a secretariat located in the territory and will be able to use Inuttitut when necessary.

c) The secretariat, if it is established close to an agency representing the population, will gain efficiency and credibility.

d) Even if the other two solutions may seem less expensive at first glance, globally the costs will be the same.

6.4 The members of the committee decided that they will inform the ministers of Environment Quebec and Environment Canada of their decision and that they will send the following resolutions :

RESOLUTION NO 80-4

WHEREAS the advisory committee has been constituted under the James Bay and Northern Quebec Agreement to assist and advise the governments in charge on any matter concerning the protection of the environment and social milieu in Northern Quebec;

WHEREAS it is deemed advisable to establish the secretariat in the milieu itself;

IT IS RESOLVED that the Kativik Environmental Advisory Committee will establish its secretariat in Kuujuaq.

Proposed by : Jean-Claude Dubé

Seconded by : Jacques Giguère

Approved unanimously

...

RESOLUTION NO 80-5

WHEREAS it would be advisable to establish the secretariat close to an agency which represents the population and has responsibilities concerning environment so as to facilitate access to communities and municipal and regional agencies in the territory;

WHEREAS Kativik Regional Government offers the services required for the operation of the secretariat;

IT IS RESOLVED that the Kativik Environmental Advisory Committee ask the Quebec Environment Minister to pass a contract with Kativik Regional Government so that the secretariat of the advisory committee may be established on the premises of Kativik Regional Government which would also provide secretarial and typing services.

Proposed by : Michael Barrett
 Seconded by : Jean Piette
 Approved unanimously

6.5 If the secretariat is established in Kuujjuag the translation into English and Inuttitut (if needed) of minutes and relevant documents will be provided by the Regional Government which already has those services available.

7. Budget (tentative)

7.1 A tentative budget for the secretariat of the Kativik Environmental Advisory Committee was distributed by Mr. Jacques Giguère.

7.2 Since the members of the committee wish to establish a secretariat satisfying its needs which will deal not only with the preparation of meetings and drafting of minutes but also with the research necessary for enlightened decision making, this budget was amended.

7.3 Amended budget of the Kativik Environmental Advisory Committee - Fiscal year 1980/81

Secretariat : - manpower		
	secretary ($\frac{1}{2}$ man/year)	\$ 12,500.
	typing (1/3 man/year)	4,000.
	- travelling	4,200.
	- telephone calls	500.
	- stationary	200.
	- office space	1,000.
	- telex	200.
	- photocopying	500.
	- mailing fees	100.
	- miscellaneous	800.
	TOTAL	\$ 25,000.

7.4 The budget is approved as amended and it will be communicated to the responsible ministers.

5...

RESOLUTION NO 80-6

IT IS RESOLVED that the budget enclosed herewith for the fiscal year 1980/81 totalling \$ 25,000. be approved and transmitted to the Quebec and Canada Environment ministers.

Proposed by : Jacques Giguère
Seconded by : Jean-Claude Dubé
Approved unanimously

8. Action program

- 8.1 The action program was discussed briefly. The members expressed the wish that a list be drawn of the projects that will eventually take place in the territory. This task will be given to the secretariat once the system is established.

This point will be discussed more in depth at the next meeting.

9. Next meeting

Wednesday, May 28, 1980 at 9:30 hrs in Great Whale River.

Carole Gagne-Gervais

CAROLE GAGNE-GERVAIS
Secretary

/lp

Lieu Environnement Québec
Centre Innovation
2360 chemin Ste-Foy
Ste-Foy, Québec

Date Le 20 mars - 9:30 à 12:30 heures
Le 21 mars - 14:00 à 17:30 heures

Membres présents

M. Jean Piette, Environnement Québec
M. Gilles Coulombe, Environnement Québec
(le 20 mars seulement)
M. Jacques Giguère, Environnement Québec
M. Jean-Claude Dubé, Pêches et Océans, Canada
(le 21 mars seulement)
M. Normand Lafrenière, Environnement Canada
M. Olav H. Loken, Affaires Indiennes et du Nord,
(le 20 mars seulement)
M. Willie Makiuk, Administration Régionale Kativik
M. Michael Barrett, Administration Régionale
Kativik

absents

M. Paul Alaku, Administration Régionale Kativik

Observateurs Mme Carole Gagné-Gervais, Administration Régio-
nale Kativik

1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.1 Il est proposé d'ajouter au point 3 : Règlements internes.
 - 1.2 Il est proposé de mettre au point 8 : Programme d'actions pour l'année courante.
 - 1.3 Tel que modifié l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Révision du procès-verbal de la réunion du 30 et 31 janvier 1980
 - 2.1 Page 2, paragraphe 5, biffer "est censé faire partie des" et mettre "peut être composé de".
 - 2.2 Page 2, paragraphe 8, biffer "et le partage se fera de façon conjointe avec la direction de la protection de l'environnement et de la nature dont font partie les cinq comités" et mettre "et les soumettre aux ministres responsables pour approbation".
 - 2.3 Page 3, paragraphe 6, changer "recommandations" par "propositions".
 - 2.4 Page 4, paragraphe 1, biffer "Quels sont les renseignements publiés disponibles sur les questions relatives à l'environnement" et mettre "Comment informer le public sur le régime de protection de l'environnement et le milieu social prévu à la Convention".

2...

2.5 Tel qu'amendé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité sous réserve du texte anglais des deux résolutions.

3. Nomination du vice-président du comité

3.1 Cette nomination sera probablement connue à la prochaine réunion. Les deux ministres (Affaires Indiennes et Environnement Canada) responsables doivent se rencontrer à cet effet.

3.2 Règlements internes

Il a été agréé que le comité doit adopter le plus tôt possible des règles de régie interne. M. Piette a soumis aux membres des règlements qui s'inspirent fortement de ceux du comité consultatif de la Baie James. Des amendements ont été proposés aux articles 7, 8, 9, 14 et il fut convenu d'ajouter l'article 18.

Ces règlements seront amendés, traduits en anglais et présentés aux membres, pour approbation, à la prochaine réunion.

4. Gestion des déchets solides

4.1 Un document préparé par le Service de Protection de l'Environnement fut présenté et un représentant du service en expliqua le contenu. Il comporte des normes préliminaires concernant les dépotoirs en territoire Inuit ainsi que le résultat d'une visite effectuée par deux ingénieurs de l'environnement urbain.

4.2 Etant donné que plusieurs études ont déjà été effectuées sur la question, le comité a considéré qu'il est important que ces normes soient mises en application le plus vite possible. Il a donc été convenu de faire parvenir au Ministère des Affaires Municipales la résolution suivante :

RESOLUTION NO. 80-3

IL EST RESOLU :

- a) Qu'une recommandation soit adressée au Gouvernement du Québec pour qu'il adopte le plus tôt possible, dans le cadre d'une modification au Règlement relatif à la gestion des déchets solides, les nouvelles normes proposées par le ministère de l'Environnement du Québec pour l'élimination des déchets dans le Nord québécois et qu'il décrète l'entrée en vigueur desdites normes le 15 septembre 1980;
- b) Qu'une recommandation soit adressée au Gouvernement du Québec pour qu'il apporte une aide technique aux communautés nordiques de sorte à leur permettre de respecter ces normes à la date de leur entrée en vigueur.

Proposée par : Jean Piette
Appuyée par : Willie Makiuk
Adoptée à l'unanimité

4.3 Olav H Loken, bien qu'il appuie cette résolution a manifesté certaines réserves parce qu'il n'avait pas eu l'occasion de prendre connaissance de ce dossier auparavant.

...

3...

5. Projet Grande-Baleine - Présentation par l'Hydro-Québec

5.1 Des représentants de l'Hydro-Québec font une présentation détaillée en français du projet Grande-Baleine : études relatives à l'environnement ayant été effectuées, options d'aménagement hydro-électrique envisagées, etc.

6. Secrétariat (traduction)

6.1 Au sujet de la localisation du secrétariat, M. Jean Piette a mis de l'avant quatre options possibles :

- a) dans les bureaux du gouvernement du Québec;
- b) dans des bureaux loués à l'entreprise privée;
- c) dans les bureaux de l'Administration Régionale Kativik;
- d) dans les bureaux du gouvernement du Canada

6.2 La deuxième fut éliminée dès le départ car elle présente peu d'avantages et qu'elle est la plus onéreuse en termes de coûts.

6.3 Parmi les autres, c'est la troisième qui fut retenue car :

a) Ce comité, même s'il s'inscrit dans une structure générale d'un régime de protection de l'environnement, concerne le territoire du Québec nordique.

b) Ce comité doit agir à titre d'interlocuteur privilégié et officiel auprès des gouvernements et des municipalités en ce qui a trait aux règlements et aux questions d'importance majeure concernant le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Québec nordique (Loi 30, articles 210 et 212).

Les municipalités, qui ont grandement besoin d'assistance, communiqueront beaucoup plus facilement avec un secrétariat dans le territoire et en Inuttitut lorsque nécessaire.

c) Le secrétariat, s'il est établi près d'un organisme représentatif de la population, y gagnera en efficacité et en crédibilité.

d) Même si les deux autres solutions peuvent à première vue paraître moins onéreuses, globalement les coûts seront les mêmes.

6.4 Les membres du comité décident d'informer les ministres d'Environnement Québec et d'Environnement Canada de leur décision et de leur faire parvenir les résolutions suivantes :

RESOLUTION NO 80-4

ATTENDU que le comité consultatif a été constitué en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois afin d'assister et aviser les gouvernements responsables pour toute matière concernant la protection de l'environnement et du milieu social dans le nord du Québec;

...

4...

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir le secrétariat dans le milieu;

IL EST RESOLU que le Comité Consultatif de l'Environnement Kativik établira son secrétariat à Kuujjuaq.

Proposée par : Jean-Claude Dubé
Secondée par : Jacques Giguère
Adoptée à l'unanimité

RESOLUTION NO 80-5

ATTENDU qu'il serait avantageux d'établir le secrétariat près d'un organisme représentatif de la population qui possède des responsabilités en environnement de sorte à en faciliter l'accès aux communautés et aux organismes municipaux et régionaux du territoire;

ATTENDU que l'Administration Régionale Kativik offre les services requis pour le fonctionnement du secrétariat;

IL EST RESOLU que le Comité Consultatif de l'Environnement Kativik recommande au ministre de l'Environnement du Québec de conclure un contrat avec l'Administration Régionale Kativik de sorte que le secrétariat du comité consultatif puisse être établi dans les locaux de l'Administration Régionale Kativik qui fournirait également les services de secrétaire et de dactylo.

Proposée par : Michael Barrett
Secondée par : Jean Piette
Adoptée à l'unanimité

6.5 Si le secrétariat est établi à Kuujjuaq, la traduction en anglais et en Inuttitut (si nécessaire) des procès-verbaux et des documents pertinents sera assurée par l'Administration Régionale qui dispose de services à cet effet.

7. Budget (tentatif)

7.1 Un budget tentatif pour le secrétariat du Comité Consultatif de l'Environnement Kativik fut distribué par Dr. Jacques Giguère.

7.2 Etant donné que les membres du comité désirent établir un secrétariat répondant à ses besoins qui s'occupera non seulement de l'organisation des réunions et de la rédaction des procès-verbaux mais aussi de réaliser certaines recherches nécessaires à une prise de décision éclairée, ce budget fut modifié.

...

5...

7.3 Budget amendé du Comité Consultatif de l'Environnement
Kativik - Année fiscale 1980/81

Secrétariat : - main d'oeuvre

secrétaire (1/2 homme/année)	\$ 12,500.
dactylographie (1/3 homme/année)	4,000.
- voyages	4,200.
- téléphone	500.
- papeterie	200.
- locaux	1,000.
- télex	200.
- photocopie	500.
- envois postaux	100.
- divers	800.
TOTAL	\$ 25,000.

7.4 Le budget est accepté tel qu'amendé et il sera communiqué aux ministres responsables.

RESOLUTION NO 80-6

IL EST RESOLU que le budget ci-joint pour l'année fiscale 1980/81 au montant total de \$ 25,000. soit adopté et remis aux ministres de l'Environnement du Québec et du Canada.

Proposée par : Jacques Giguère
Secondée par : Jean-Claude Dubé
Adoptée à l'unanimité

8. Programme d'actions

8.1 Le programme d'actions fut discuté brièvement. Les membres ont manifesté le désir que soit dressée une liste de projets qui éventuellement prendront place dans le territoire. Cette tâche sera confiée au secrétariat lorsque les coordonnées en seront fixées.

Ce point sera discuté plus à fonds à la prochaine réunion.

9. Prochaine réunion

Mercredi, le 28 mai à 9:30 à Great Whale.

Carole Gagne-Gervais
CAROLE GAGNE-GERVAIS
Secrétaire

/lp